



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.28
14 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 94 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : FINANCEMENT DU
DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS

Costa Rica* : projet de résolution

Intégration financière mondiale et renforcement de la collaboration
entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton
Woods, en particulier le Fonds monétaire international

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 50/91 du 20 décembre 1995, intitulée "Intégration financière mondiale : défis et chances", et la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods,

Rappelant le chapitre VII de l'annexe I de sa résolution 50/227 du 24 mai 1996 concernant les relations entre le système des Nations Unies et les institutions internationales financières et commerciales, ainsi que les autres résolutions pertinentes,

Soulignant l'intérêt que présente pour la communauté internationale la question de l'intégration financière mondiale, question qui devrait tenir une place importante dans les relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international,

Se félicitant de l'initiative qu'ont déjà prise les institutions de Bretton Woods d'inviter le Secrétaire général à prendre la parole devant le Comité conjoint du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à ses sessions de 1995 et 1996,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77, et de la Chine.

I

1. Constate que les progrès techniques réduisent les coûts et accélèrent les transactions financières internationales et que la libéralisation des politiques facilitant les flux internationaux de capitaux, la composante valeurs étrangères du portefeuille des institutions financières ne cesse de s'accroître, ce qui ouvre la voie à une intégration financière mondiale;

2. Souligne que l'intégration financière mondiale offre des chances en même temps qu'elle pose des défis au système financier international et que les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international, devrait contribuer davantage encore à la création d'un environnement économique international favorable;

3. Note avec préoccupation que les fluctuations brutales des taux d'intérêt comme des taux de change pourraient avoir des effets perturbateurs sur le système monétaire et financier international, aggravant ainsi l'instabilité des flux de capitaux à court terme;

4. Souligne que les gouvernements et les institutions financières internationales ont à intervenir pour prévenir les effets néfastes de l'instabilité des flux de capitaux à court terme et pour aider à stabiliser les marchés financiers nationaux;

5. Rappelle qu'il faudra redoubler d'efforts aussi bien au niveau national qu'au niveau international pour éviter que les marchés financiers internationaux ne connaissent d'autres crises de confiance qui risquent d'avoir des répercussions non seulement sur les pays en développement mais encore sur le système économique international;

6. Note que s'il importe au plus haut point pour déterminer le volume et la structure des flux de capitaux privés que les pays appliquent individuellement des politiques macro-économiques nationales saines de manière à favoriser la stabilité macro-économique, les politiques macro-économiques internationales jouent aussi un rôle important en renforçant l'efficacité des politiques nationales et qu'elles doivent contribuer à la création d'un environnement international économique favorable;

7. Note également qu'un certain nombre de pays en développement ont pu tirer profit de la mondialisation de la finance, en dépit des effets négatifs de l'instabilité de certains flux de capitaux;

8. Souligne qu'il est nécessaire que se développent les flux de capitaux privés et que tous les pays en développement aient plus largement accès à ceux-ci;

9. Souligne également qu'un certain nombre de pays en développement, parmi lesquels la plupart des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, ne tirent aucun profit de la mondialisation de la finance et ont toujours le plus grand besoin d'une aide publique au développement;

10. Souligne en outre que la coopération économique internationale est un aspect de plus en plus important de l'action institutionnelle visant à réduire les risques systémiques dans le secteur financier;

11. Constata à cet égard que les programmes ordinaires de prêt des institutions multilatérales, certaines initiatives du Fonds monétaire international visant à renforcer la confiance sur les marchés financiers et les activités opérationnelles du système des Nations Unies contribuent à aider les pays en développement qui s'efforcent de s'adapter et de se stabiliser pour faciliter leur développement;

II

12. Note que la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods a été renforcée au niveau des activités opérationnelles en faveur du développement, mais que l'on ne s'est encore que très peu occupé de promouvoir une analyse et une évaluation du point de vue des politiques des questions de développement;

13. Reconnaît qu'il est indispensable que les progrès dans les rapports de coopération entre les organes intergouvernementaux pertinents du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international, se poursuivent sans désespérer, en s'appuyant sur les forces respectives de chaque institution, tout en prenant en considération le mandat global du système des Nations Unies en matière de développement;

14. Décide d'ouvrir un débat, auquel contribueront le Conseil économique et social et les organes intergouvernementaux pertinents du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, sur un certain nombre de questions, notamment sur :

a) Des propositions visant à élargir et renforcer le champ de la coopération et, selon qu'il conviendra, la coordination des politiques macro-économiques entre les pays intéressés, les autorités et institutions monétaires et financières, de manière à favoriser la création d'un environnement international économique stable propice à une croissance économique soutenue, en particulier dans les pays en développement;

b) La nécessité d'encourager les flux de capitaux privés vers tous les pays, et spécialement les pays en développement, en particulier les flux de capitaux à long terme, tout en réduisant les risques d'instabilité;

c) Les mesures prises par le Fonds monétaire international pour renforcer le rôle central qu'il a à jouer dans la surveillance qui doit s'exercer de manière égale sur tous les pays;

d) Les mesures visant à élargir et renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions économiques au niveau international;

e) Les initiatives visant à promouvoir la transparence et l'ouverture, notamment celles consistant à accroître la participation des pays en développement aux travaux du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale;

15. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte de ce débat et de lui présenter des propositions d'action concrètes à sa cinquante-deuxième session.
